

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
05/09/2022**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
13/09/2022**Date de publication :**
13/09/2022**Le 12 septembre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie FREMY, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMARY, Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** Huguette LALANNE par Aurélia FOURNIER, Séverine RODRIGUES par Tovo RABEMANANTSOA et Josette VALLAU par Aurore VERDIER**Absente :** Muriel PAILLER**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMARY**DÉLIBÉRATION N° 2022-66****OBJET : Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF****EXPOSÉ**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la Communauté de communes, les communes et la CAF a pris fin le 31 décembre 2021. Conformément à la circulaire 2020 – 01 de la direction des politiques familiales et sociales de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, ce contrat est remplacé par une nouvelle forme de partenariat : la **convention territoriale globale**. Au delà des politiques enfance, jeunesse, ce sont toutes les politiques sociales et familiales conduites par la CAF qui sont concernées par cette nouvelle convention.

DÉMARCHE

Afin de pouvoir contractualiser avec la CAF, la Communauté de communes de Montesquieu a lancé une démarche de diagnostic territorial partagé, concernant tous les publics et toutes les thématiques sociales, dans la perspective d'élaborer un **Projet Social de Territoire**, destiné à améliorer la qualité de vie des habitants.

Ce diagnostic a permis d'aller à la rencontre des habitants (1600 réponses au questionnaire), des professionnel-le-s et bénévoles, des élu-e-s, de compiler également les données des études préalablement réalisées (habitat, commerce, mobilité...) pour construire collectivement un plan d'actions visant à améliorer les conditions de vie des habitants.

MÉTHODE

Les différentes étapes nécessaires à l'élaboration du Projet social de territoire ont été préparées puis validées par les instances de pilotages mises en place pour accompagner cette démarche, à savoir un comité technique (services de la CCM et des partenaires institutionnels) et un Comité de pilotage présidé par la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse et de la Citoyenneté et le Vice-Président en charge des Solidarités et de la Petite Enfance, qui associait également un représentant par commune.

Ce sont les objectifs et actions du Projet Social, en concordance avec les politiques sociales et familiales de la CAF qui figurent dans le projet de Convention Territoriale Globale (CTG).

Pour inscrire le partenariat technique et financier de cet organisme sur la période 2022-2025, la CCM et les communes du territoire doivent avoir signé cette CTG avant la fin de l'année.

MODALITÉS DE FINANCEMENTS

Les financements sont ainsi déterminés sur la base d'un socle de prestations à l'acte ou à l'heure suivant l'activité (« Prestation de Service Unique » ou « Prestation de Service Ordinaire ») avec en complément, des « bonus » :

- **Le Bonus Territoire** : lié à l'engagement de chaque collectivité composant l'EPCI au titre de la CTG (maintien des financements « Prestation de Service Enfance Jeunesse » existants, lissés par typologie d'établissement, pour l'ensemble des gestionnaires d'accueil, établis sur le territoire de compétences, et possibilité d'un complément financier pour de nouvelles places créées)
- **Les Bonus handicap et mixité** : liés à l'investissement du gestionnaire sur l'accessibilité des services accueils pour les enfants porteurs de handicap, ou pour garantir la mixité sociale.

Les financements en fonctionnement et/ou en investissement sur projet (soumis aux enveloppes limitatives) sont accessibles pour l'ensemble des porteurs de projets associatifs et/ou publics suivant des appels à projets annuels tels que le « Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité », le « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité », le « Fonds Public et Territoire, la « Promotion des valeurs de la république » et la « Prévention de la radicalisation ».

RAPPEL DES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Décembre 2020	Réunion de lancement de la démarche CTG en présence de la directrice de la CAF de la Gironde et des élu·e·s
17 Juin 2021	Comité de Pilotage N°1 : Présentation du portrait de territoire et lancement de la démarche
Mai-octobre 2021	Réalisation du Diagnostic Territorial
23 novembre 2021	Comité de Pilotage N°2 : Présentation du diagnostic territorial
1er et 8 février 2022	Groupes de travail multi thématiques du Projet Social de Territoire visant à identifier les axes stratégiques de la Convention Territoriale Globale
28 Juin 2022	Comité de Pilotage N°4 : Présentation du plan d'actions du Projet Social de Territoire
Septembre-Octobre 2022	Signature de la Convention Territoriale Globale Signature des Conventions d'Objectifs et de Financement avec les opérateurs

PROJET DE CTG

La Convention Territoriale Globale reprend les différents éléments de la démarche :

- Synthèse du diagnostic territorial partagé
- Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales
- Plan d'actions du Projet Social de Territoire et un exemple de fiche-action
- Méthode d'évaluation
- Schéma de gouvernance

Il est fait remarquer que la CTG liste des actions sans lien avec la CAF. Le risque de brouiller le message porté est avéré, ce que regrettent les conseillers. Une meilleure clarté aurait pu être apportée en distinguant les actions financées par la CAF et celles relevant d'autres compétences exercées par les collectivités du territoire.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, M. Jean-Georges CLAIR votant contre et M. Tovo RABEMANANTSOA (procuration), Mmes Aurore VERDIER (procuration) et Anne-Cécile DUCOSSON s'abstenant, d'autoriser Mme le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF.

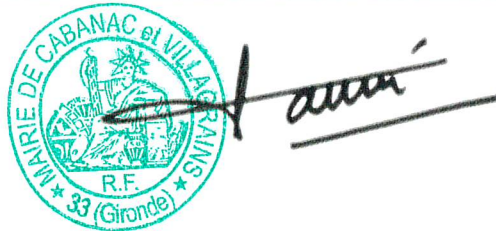
POUR : 12

CONTRE : 01

ABSTENTIONS : 05

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 12 septembre 2022

Le Maire



Anne-Marie CAUSSÉ